



**ALGOMA & HURON-SUPERIOR
TRANSPORTATION SERVICES
CONSORTIUM**

TP-010

Section	Page
ITINÉRAIRES ET CHARGEMENT D'AUTOBUS	1 de 1
Date Le 19 nov. 2012	Révisée Le 8 mars 2013

ÉNONCÉ	<p>Le Consortium des services de transport d'Algoma et Huron-Superior (AHSTS) s'efforce de planifier des itinéraires efficaces pour transporter les élèves à l'école et de l'école en toute sécurité.</p>
PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE	<p>L'AHSTS doit prendre en considération les temps de trajet des élèves et les charges d'autobus lors de la planification des itinéraires. Lorsque possible, les temps de trajet des élèves en autobus scolaire ne dépasseront pas le minutage suivant dans chaque sens :</p> <p>60 minutes - maternelle à la 8^e année; 90 minutes - 9^e à la 12^e année.</p> <p>La longueur du temps de trajet est calculée en fonction de la circulation normale prévue ainsi que les conditions météorologiques. Pour les élèves qui résident dans les régions éloignées ou isolées ou qui participent à des programmes spécialisés, les temps de trajet peuvent dépasser les normes ci-dessus.</p> <p>Les directives de chargement d'autobus sont les suivantes, lorsque possible :</p> <p>Maternelle à la 6^e année - capacité nominale du fabricant de l'autobus scolaire (3 élèves par siège)</p> <p>7^e à la 12^e année - capacité nominale du fabricant de l'autobus scolaire moins 33 % (2 élèves par siège)</p> <p>Il est interdit en tout temps de rester debout sur l'autobus ou de s'asseoir dans la cage d'escaliers.</p>